

Coord Maj Carte AEJT demandée

N° carte AEJT :

Cadre réservé à l'association

BULLETIN D'ADHÉSION TCMS JU-JUTSU - SAISON 2023-2024

NOM : _____ PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ LIEU : _____ NATIONALITÉ : _____

TÉLÉPHONE : _____ E.MAIL : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

PROFESSION / ACTIVITÉ : _____

 AGENTS CER MOBILITES SNCF AYANT DROIT n°CP : _____ EXTERNE

TITRE de WA-JUTSU : _____ DATE D'OBTENTION : ____/____/____

TITRES DANS D'AUTRES DISCIPLINES (arts MARTIAUX) : _____

Demande le titre de membre de l'association et conformément aux statuts et règlement intérieur, règle le montant de la cotisation annuelle, qui comprend la cotisation propre à l'association, et à la section.

DÉTAIL COTISATION ANNUELLE			Montant à reporter
Inscriptions annuelles obligatoires	Carte de membre assurance AEJT	40 €	40 €
	Droit d'entrée TCMS	10 €	10 €
Cotisation annuelle activités	<u>1^{ère} catégorie</u> : Actifs	150 €	
	<u>2^{ème} catégorie</u> : Étudiants, chômeurs, ...	120 €	
	<u>Enfants</u> jusqu'à 13 ans	90 €	
Cotisation annuelle activités familles * (tarif par personne)	<u>1^{ère} catégorie</u> : Actifs	120 €	
	<u>2^{ème} catégorie</u> : Étudiants, chômeurs, ...	90 €	
	<u>Enfants</u> jusqu'à 13 ans	60 €	
Remise	<u>Agents CER Mobilités</u>	- 30 €	
TOTAL A PAYER			

* La cotisation activités ne peut être inférieure à 60 €.

Note : Tous les chèques doivent être établis le jour de l'inscription à l'ordre de « TCMS JU-JUTSU ». La cotisation activités pourra être fractionnée en trois chèques qui seront encaissés chaque trimestre.

FORMALITÉS À LIRE ET À SIGNER

Je soussigné

En cas d'adhésion d'un mineur :

agissant en qualité de représentant légal de

- reconnaît que l'adhésion au TCMS JU-JUTSU m'engage à respecter le règlement intérieur et les statuts de la section, de l'association, et de l'AEJT.

- reconnaît avoir pris connaissance et accepter les conditions de l'enseignement (affichage Dojô).

- la fourniture du certificat médical de non-contre-indication à la pratique est rendue obligatoire par le R.I. de l'AEJT. Seul le modèle validé par l'AEJT sera accepté.

-L'association informe les adhérents de la possibilité pour eux de souscrire un complément d'assurance auprès de la MDS. Se rapprocher de l'encadrant bénévole ou d'un membre du bureau pour un complément d'information.

- **Droit à l'image** : (Réponse obligatoire pour tous)

Toute personne, quelle que soit sa notoriété, dispose d'un droit exclusif sur son image (brute ou faisant partie d'un montage photo) et l'utilisation de celle-ci.

J'autorise l'association à utiliser les photos prises par elle, sur lesquelles figurent éventuellement mon enfant ou moi-même, pour assurer l'information et la promotion de ses activités. Sur simple demande de ma part, en cas de changement d'avis, les photos pourront faire l'objet d'un retrait sous réserve d'un délai de réalisation raisonnable.

- **Arrivée et départ des enfants lors des séances** : (paragraphe à rayer pour les adhérents majeurs)

Les parents des enfants pratiquants s'engagent à vérifier la présence d'un encadrant bénévole, en convention avec l'association, dans la salle de pratique lorsqu'ils accompagnent leurs enfants avant de le laisser. De même, il s'engage à venir récupérer leurs enfants à la fin de séance à l'heure précise dans la salle et non sur le parking.

Le cas échéant, veuillez noter ci-dessous votre volonté de les laisser rentrer par leurs propres moyens et à quitter la salle une fois la séance terminée afin de rentrer seul à la maison par le trajet le plus direct :

J'autorise mon enfant à venir et à rentrer seul aux séances d'entraînements qui le concernent.

Par ce choix, les parents dégagent de toutes responsabilités les représentants du club quant à la surveillance des enfants en dehors de la salle pour le trajet (aller et retour) entre le domicile et le dojô, s'ils ont autorisé leur enfant à venir et à rentrer seul. Les accidents de trajet entre le domicile et la salle d'entraînement sont couverts par l'assurance M.D.S., sous couvert que le trajet soit le plus direct possible (pas de détours).

- **Règlement Général sur la Protection des Données** :

L'adhérent (ou le tuteur légal) reconnaît avoir été informé que : Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à :

1. souscrire en votre nom les adhésions obligatoires et assurances précisées dans le formulaire ;
2. vous contacter à des fins d'informations sur les modifications de planning et activités de l'association ;
3. permettre la gestion des passages de titres et remises de brevets dans le cadre de la méthode Wa-jutsu.

Les destinataires des données sont :

- I. le bureau et le directeur technique de l'association;
- II. l'Académie Européenne de Ju-Jutsu Traditionnel conformément à la reconnaissance acquise ;

En aucun cas vos données ne sont transmises à d'autres tiers, y compris au sein de l'association et d'autant plus à l'extérieur.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

FAIT POUR VALOIR CE QUE DE DROIT, après lecture complète du présent formulaire page 1 et 2, l'adhérent valide par sa signature: (En cas de refus, il ne peut adhérer à l'association)

Signature des parents ou de l'un des représentants légaux tuteurs pour les mineurs. Signature de l'adhérent (à partir de 14 ans) :

« Lu et approuvé »

A _____, le _____

SIGNATURE :